



À Maulette, le 19 septembre 2025

A l'attention de :

Tous les Conseillers communautaires
titulaires

Adainville
Bazainville
Boinvilliers
Boissets
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin-en-Serve
Dannemarie
Flins-Neuve-Eglise
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tartre-Gaudran
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orgers
Orvilliers
Osmoy
Prunay-le-Temple
Richebourg
Rosay
Septeuil
Saint-Lubin-de-la-Haye
Saint-Martin-des-Champs
Tacoignières
Tilly
Villette

Réf : JMT/SG/2025-1611
Service : Direction Générale
Affaire suivie par : Stéphanie GOUJON
Tel : 01 30 46 82 82
Mel : s.goujon@cc-payshoudanais.fr

Objet : Conseil communautaire du 2 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 2 octobre à 20h30

Salle polyvalente « Edith Piaf » - 3 route de Bazainville - 78550 RICHEBOURG

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 26 juin 2025

ADMINISTRATION GENERALE :

- Rapport d'activité de la CC Pays Houdanais – Année 2024

RESSOURCES HUMAINES :

- Mandat spécial pour la participation à la 35^{ème} convention des Intercommunalités de France et au 39^{ème} Congrès d'AMORCE
- Modalités de prise en charge des frais engagés par le personnel
- Procédure d'autorisation de majoration exceptionnelle des frais d'hébergement engagés par le personnel en mission
- Création d'un poste d'alternant en communication (remplacement)
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Cadeaux de départ à la retraite et bons cadeaux de fin d'année

COMMANDE PUBLIQUE :

- Marché n°2021-015-Lot 3 – Marché de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des équipements sportifs : avenant n°2
- Consultation n°P2025-010 – Aménagement des liaisons douces : attribution

FINANCES :

- Décision Modificative n° 2 au budget primitif 2025 du budget principal de la CCPH
- Décision Modificative n° 1 au budget primitif 2025 de l'Hôtel Pépinière d'Entreprise

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS HOUDANAIS

22, porte d'Épernon
CS 00050
78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr

www.cc-payshoudanais.fr

- Modification des durées d'amortissement en M57
- Rattrapage des amortissements non comptabilisés sur le budget Hôtel Pépinière d'Entreprises

DECHETS :

- Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Régime de droit commun
- Institution du zonage de perception de la TEOM
- Institution et perception de la Redevance Spéciale pour les producteurs non ménagers de déchets ménagers assimilés
- Tarifs 2026 de la Redevance Spéciale pour les producteurs non ménagers de déchets ménagers assimilés

VIE ASSOCIATIVE :

- Révision du règlement d'attribution des subventions aux associations sportives et culturelles de compétence communautaire
- Règlement intérieur général des équipements intercommunaux

PETITE ENFANCE :

- Projet de création d'une micro-crèche à Richebourg – Avis de la CCPH
- Règlements de fonctionnement de la crèche « la Souris Verte » et la micro-crèche « Pom'Cannelle »

CENTRE AQUATIQUE :

- Centre aquatique HODELLIA – Indexation tarifaire

TOURISME :

- Classement de l'OTPH

QUESTIONS DIVERSES :

- Liste des décisions

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleurs.

Le Président,
Jean-Marie TETART

